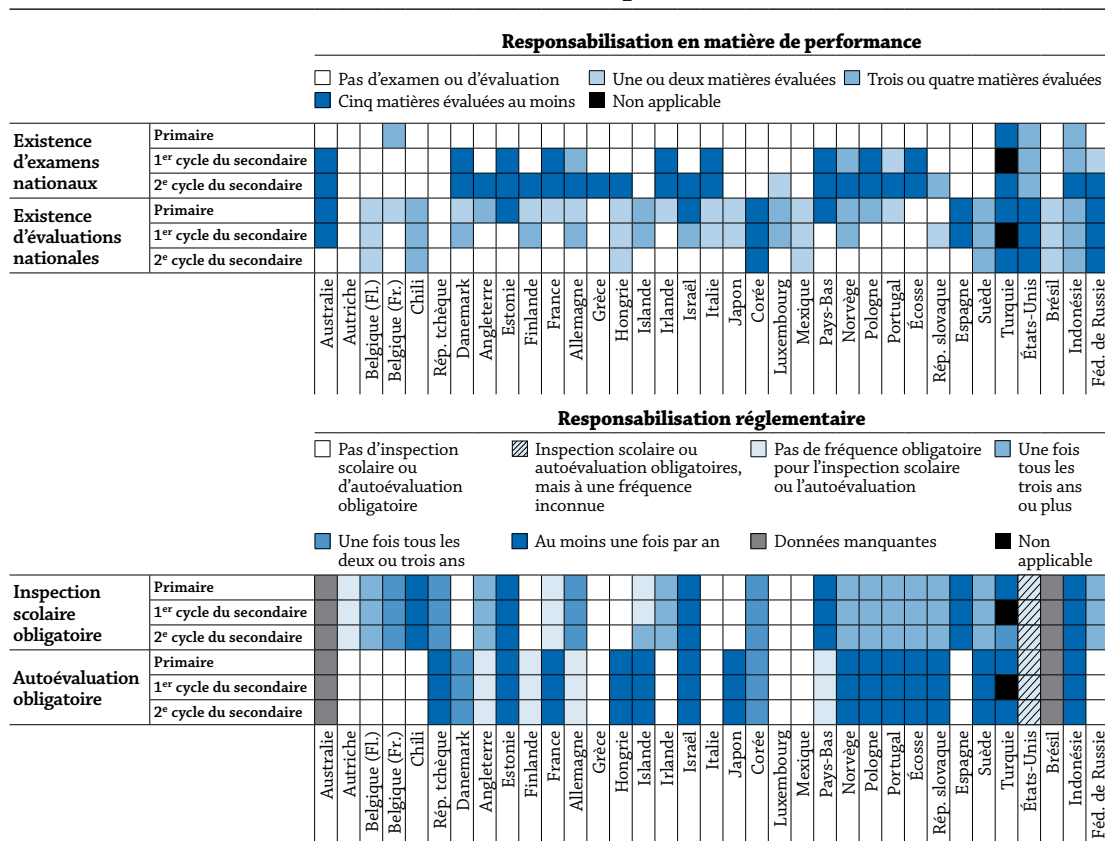


DANS QUELLE MESURE LES ÉTABLISSEMENTS SONT-ILS RESPONSABILISÉS ?


- La plupart des pays combinent plusieurs mécanismes pour responsabiliser les établissements. Ces mécanismes de responsabilisation couvrent trois grands domaines : la performance, la réglementation et le marché.
- Les examens nationaux – une composante majeure de la responsabilisation en termes de performance – sont utilisés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans 23 pays sur 35. Les évaluations nationales sont plus courantes dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Les inspections scolaires obligatoires sont plus courantes que les autoévaluations obligatoires, mais les dispositions relatives à l'inspection scolaire varient sensiblement entre les pays, en particulier en termes de fréquence.
- La plupart des pays laissent une certaine liberté de choix de l'établissement mais, dans les faits, le pourcentage d'élèves dont les parents exercent ce droit au libre choix est limité.

INDICATEUR D5

Graphique D5.1. Performance et responsabilisation réglementaire dans les établissements publics (2009)



Source : OCDE. Tableaux D5.4a, D5.4b, D5.4c, D5.6a, D5.6b, D5.6c, D5.7a, D5.7b, D5.7c, D5.10a, D5.10b et D5.10c. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932468970>

Contexte

La *responsabilité* signifie littéralement l'obligation de « rendre compte ». Cette notion fait référence aux interactions qui s'observent dans une relation hiérarchique entre ceux qui sont investis du pouvoir et ceux à qui ce pouvoir est délégué. Ceux-ci doivent rendre compte des actes qu'ils posent en vertu du pouvoir qui leur conféré. Le terme de responsabilisation est souvent employé pour

désigner les systèmes qui impliquent la collecte et la communication de données, le feed-back et la prise de décision en fonction des éléments réunis. Ce concept existe depuis longtemps, mais ce n'est qu'au début des années 70 qu'il a été défini (voir Levin, 1974 et Tyler, 1971) et intégré dans les systèmes de gouvernance et de pilotage de l'éducation.

On parle de responsabilisation lorsque ceux qui se sont vu déléguer un pouvoir ou une compétence doivent rendre compte des actes qu'ils posent en vertu de ce pouvoir ou de cette compétence. Dans le domaine de l'éducation, des responsables élus ou désignés au sein de l'exécutif sont légalement responsables de garantir l'instruction des enfants et des adolescents dans le cadre institutionnel. Les membres de la direction des établissements rendent compte aux niveaux supérieurs du système de l'éducation et de l'exécutif qui leur délèguent la responsabilité d'instruire leur effectif.

Le concept de responsabilisation a évolué au fil du temps. Les mécanismes de responsabilisation suscitent de plus en plus d'intérêt avec la multiplication des moyens qui permettent d'évaluer la performance à l'échelle des établissements et du système, et de la comparer entre les établissements, entre les pays ou au sein même de ceux-ci. Toutefois, il est important de souligner que ces mécanismes de responsabilisation varient fortement entre les pays et au sein-même de ceux-ci.

■ **Autres faits marquants**

- **Les examens nationaux**, dont les résultats peuvent officiellement influencer sur l'avenir des élèves, **sont très répandus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais plus rares dans l'enseignement primaire**, où ils ne sont administrés que dans 4 pays sur 35. Des examens nationaux sont administrés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 15 pays sur 34.
- Les évaluations nationales servent essentiellement à fournir un feed-back pour améliorer l'enseignement et à évaluer la performance relative des élèves. Elles sont administrées dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 22 pays sur 34. **Trente pays sur 35 administrent des évaluations nationales dans l'enseignement primaire dans au moins une matière.** Enfin, seuls 11 pays sur 35 en administrent dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- La responsabilisation réglementaire porte en grande partie sur le respect de la réglementation. **Sur les huit domaines qu'il est d'usage d'aborder dans les rapports de conformité, les plus courants sont ceux en rapport avec les données sur les élèves et leurs caractéristiques.** Viennent ensuite les thématiques en rapport avec la sécurité, les programmes de cours, les infrastructures et les qualifications des enseignants. Les trois domaines que les pays sont les moins nombreux à aborder dans les rapports de conformité sont ceux en rapport avec la gestion financière et la gouvernance des établissements.
- **Les domaines et aspects abordés lors des inspections scolaires sont le plus souvent ceux en rapport avec le respect de la réglementation, la qualité de l'enseignement et la performance des élèves.** Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'inspection scolaire est une obligation en vertu du système de responsabilisation dans 24 pays sur 31.
- La responsabilisation commerciale, qui renvoie à la concurrence entre établissements, varie sensiblement entre les pays. **La plupart des pays laissent une certaine liberté de choix de l'établissement mais, dans les faits, le pourcentage d'élèves dont les parents exercent ce droit au libre choix est peu élevé.** De plus, dans de nombreux pays, il n'y a pas de mécanismes de financement, d'incitations financières ou de soutien qui offrent une liberté de choix suffisante pour créer des pressions concurrentielles adéquates.

■ **Tendances**

La responsabilisation réglementaire est la forme la plus traditionnelle de responsabilisation. Ces vingt dernières années toutefois, les efforts entrepris pour décentraliser le système d'éducation et accorder une plus grande autonomie aux établissements ont réduit l'importance de la responsabilisation réglementaire. La responsabilisation en matière de performance et la responsabilisation commerciale ont toutefois pris de l'importance durant cette même période.

Analyse

Responsabilisation en matière de performance

Cette forme de responsabilisation se concentre sur les résultats des établissements, et non leurs processus. Elle a pris de l'importance au fil du temps en raison notamment du regain d'intérêt pour le rendement scolaire et des progrès technologiques qui facilitent l'évaluation d'un grand effectif d'élèves.

Les évaluations et les examens nationaux administrés dans les pays de l'OCDE et les autres pays du G20 sont les premiers dispositifs analysés dans cet indicateur concernant la responsabilisation en matière de performance. À côté des résultats des élèves à des épreuves normalisées, il existe d'autres moyens d'évaluer la performance des établissements : les résultats scolaires des élèves et leur taux de réussite à la sortie de leur établissement.

Les établissements doivent rendre compte à certain nombre d'acteurs : les autorités en charge de l'éducation (à l'échelle locale, régionale ou nationale, selon les pays), les parents et les élèves, et le grand public. Dans cette forme de responsabilisation, les besoins des élèves et de leur famille, et les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire, doivent être pris en compte dans les indicateurs de performance par souci d'équité et d'efficacité.

Examens nationaux

Les examens nationaux sont des épreuves normalisées qui sont officiellement suivies d'effets pour les élèves. Les résultats à ces épreuves peuvent, par exemple, être décisifs pour l'admission en classe supérieure ou la délivrance d'un diplôme officiel.

Un peu moins de la moitié des 34 pays administrent des examens nationaux dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D5.1a). Tandis que dans 10 des 15 pays qui en administrent, les épreuves sont conçues et notées par l'exécutif central ou national, dans 3 pays, c'est l'exécutif des entités fédérées qui en a la charge. En France, ce processus relève de l'exécutif central et des établissements, alors qu'en Pologne, il relève de l'exécutif national et des exécutifs provinciaux. Les examens nationaux évaluent la performance des élèves en référence à des critères dans 12 de ces 15 pays, mais en référence à des normes dans 2 pays (voir la section « Définitions » ci-dessous). Aux États-Unis, les deux formes d'évaluation (normes ou critères) sont autorisées : c'est aux États qu'il appartient de choisir laquelle utiliser.

Dans 13 pays sur 15, les examens nationaux sont obligatoires dans les établissements publics dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. En Australie et en Écosse, les établissements publics ne sont pas dans l'obligation de les administrer, mais le font tous. Les examens nationaux sont obligatoires dans les établissements privés subventionnés par l'état dans 7 pays sur 9, et dans les établissements privés indépendants dans 8 pays sur 11.

Les mathématiques et la langue d'enseignement (lecture, expression écrite et littérature) sont les deux matières les plus souvent retenues dans les examens nationaux. Les examens nationaux portent aussi sur les langues étrangères modernes, les sciences et les sciences sociales, mais moins souvent (voir les tableaux D5.6a, D5.6b et D5.6c disponibles en ligne).

Dans les 14 pays dont les données sont disponibles, les résultats des examens nationaux administrés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire font l'objet d'une communication externe en plus de la communication interne au sein des autorités de l'éducation. Ces résultats sont communiqués directement aux élèves dans tous les pays, à la direction des établissements dans 13 pays et aux enseignants et aux parents dans 12 pays. Ils ne sont communiqués directement aux médias que dans 8 pays sur 14 (voir le tableau D5.1a).

Les pays ont décrit les caractéristiques majeures des résultats des examens nationaux administrés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire qui font l'objet d'une communication externe. Le niveau de performance des derniers examens nationaux en date est communiqué dans 10 pays sur 13. La performance des établissements est comparée à celle d'autres groupes ou effectifs d'élèves dans 7 pays sur 13, et l'accroissement du niveau de performance des élèves est indiqué sur la base de leurs progrès depuis au moins 2 ans dans 2 pays. Les résultats des examens nationaux sont combinés à d'autres indicateurs de la qualité des établissements dans 4 pays sur 12. Enfin, dans 5 pays sur 13, les autorités en charge de l'éducation utilisent ces résultats comme critère de sanction ou de compensation à l'égard des établissements.

Des examens nationaux ne sont administrés dans l'enseignement primaire que dans quatre pays (voir le tableau D5.1b disponible en ligne). Les examens nationaux sont plus courants dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (dans 23 pays sur 35) que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D5.1c disponible en ligne). Dans l'ensemble, ils sont légèrement plus répandus en filière générale qu'en filière préprofessionnelle ou professionnelle.

Évaluations nationales

Les évaluations servent essentiellement à fournir un feed-back formatif pour améliorer l'enseignement et à estimer la performance relative des élèves.

Des évaluations nationales sont administrées dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans deux tiers des 34 pays (voir le tableau D5.2a) et sont conçues et notées à l'échelle centrale ou nationale dans la plupart d'entre eux (dans 17 pays sur 22) ou à l'échelle des entités fédérées (dans 3 pays sur 22). En Suède, les évaluations sont conçues à l'échelle nationale, mais notées dans les établissements. En Belgique (Communauté flamande), l'exécutif de l'entité fédérée participe à la conception des évaluations, mais celles-ci sont élaborées, administrées, notées et analysées par les chercheurs d'une université. En Fédération de Russie, cette compétence relève de l'exécutif central et des exécutifs provinciaux. Les évaluations se font en référence à des critères dans 13 pays sur 22, en référence à des normes dans 8 pays et en référence aux deux au Japon.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les évaluations nationales sont obligatoires dans les établissements publics dans 15 pays sur 22, dans les établissements privés subventionnés par l'État dans 10 pays sur 14, et dans les établissements privés indépendants dans 5 pays sur 13.

Comme dans les examens nationaux, les mathématiques et la langue d'enseignement (lecture, expression écrite et littérature) sont les deux matières les plus souvent retenues dans les évaluations nationales. Les sciences et les langues étrangères modernes sont aussi souvent retenues (voir les tableaux D5.7a, D5.7b et D5.7c disponibles en ligne).

Les résultats des évaluations nationales administrées dans le premier cycle de l'enseignement secondaire font l'objet d'une communication externe en plus d'une communication interne au sein des autorités de l'éducation dans 21 pays sur 22. Ils sont directement communiqués à la direction des établissements dans 20 pays, aux enseignants dans 15 pays et aux parents et aux élèves dans 14 pays. Ils ne sont directement communiqués aux médias que dans 12 pays sur 21 (voir le tableau D5.2a).

Les pays ont décrit les caractéristiques majeures des résultats des évaluations nationales administrées dans le premier cycle de l'enseignement secondaire qui font l'objet d'une communication externe. Le niveau de performance des dernières évaluations nationales en date est communiqué dans 16 pays sur 20. La performance des établissements est comparée à celle d'autres groupes ou effectifs d'élèves dans 14 pays sur 20, et l'accroissement du niveau de performance des élèves est indiqué sur la base de leurs progrès depuis au moins 2 ans dans 6 pays sur 21. Les résultats des évaluations nationales sont combinés à d'autres indicateurs de la qualité des établissements dans 7 pays sur 20. Enfin, dans 4 pays sur 19, les autorités en charge de l'éducation utilisent ces résultats comme critère de sanction ou de compensation à l'égard des établissements.

Des évaluations nationales sont administrées dans l'enseignement primaire dans la plupart des 35 pays à l'étude (voir le tableau D5.2b disponible en ligne). Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les examens nationaux sont courants, mais les évaluations nationales le sont moins : elles ne sont administrées que dans moins d'un tiers des 35 pays à ce niveau (voir le tableau D5.2c disponible en ligne).

Responsabilisation réglementaire

La responsabilisation réglementaire, qui porte en grande partie sur le respect de la réglementation, cible les intrants scolaires et les processus mis en œuvre dans les établissements. Dans ce cadre, les établissements doivent rédiger des rapports et remplir des formulaires qu'ils doivent soumettre à un niveau plus élevé de la hiérarchie – les services en charge de la planification et de la supervision du système d'éducation.

Les parents et les élèves, ainsi que le grand public, doivent aussi, jusqu'à un certain point, savoir dans quelle mesure les établissements respectent la réglementation.

En raison de la nature même du compte rendu interne, une grande partie des documents relatifs à la responsabilisation réglementaire est soustraite au droit de regard de l'opinion, même si certains des renseignements que les établissements fournissent dans ce cadre peuvent être publiés dans des rapports à l'intention des parents, des élèves ou du grand public. Les pays ont indiqué si les établissements fournissent aux autorités en charge de l'éducation des informations dans huit domaines spécifiques (voir le tableau D5.3 et les tableaux D5.3a, D5.3b et D5.3c disponibles en ligne). Dans la quasi-totalité des pays (30 sur 31), les établissements publics indiquent le nombre d'élèves et leurs caractéristiques aux autorités régionales ou nationales en charge de l'éducation. Les établissements publics rendent également compte aux autorités régionales ou nationales des qualifications de leurs enseignants (23 pays), de leur programme de cours (22 pays), de leurs infrastructures (20 pays), de thématiques en rapport avec la sécurité (18 pays), du bilan budgétaire ou de l'audit financier du budget de l'année écoulée (18 pays), du budget prévisionnel de l'année à venir (18 pays) et de thématiques en rapport avec la gouvernance (17 pays). Le tableau D5.3 décrit les domaines à aborder dans les rapports de conformité, selon l'instance à laquelle ils sont soumis.

Les établissements soumettent le plus souvent leurs rapports de conformité à leur conseil de direction. Les établissements privés subventionnés par l'État sont plus susceptibles que les établissements publics de soumettre ces rapports à leur conseil de direction. Les établissements publics sont plus susceptibles que les établissements privés de soumettre leurs rapports de conformité aux autorités en charge de l'éducation à l'échelle locale et régionale. Les données relatives aux thématiques en rapport avec la sécurité sont plus souvent soumises à des autorités qui se situent à un niveau inférieur à celui des autorités régionales ou nationales dans la hiérarchie du système d'éducation.

Inspection scolaire

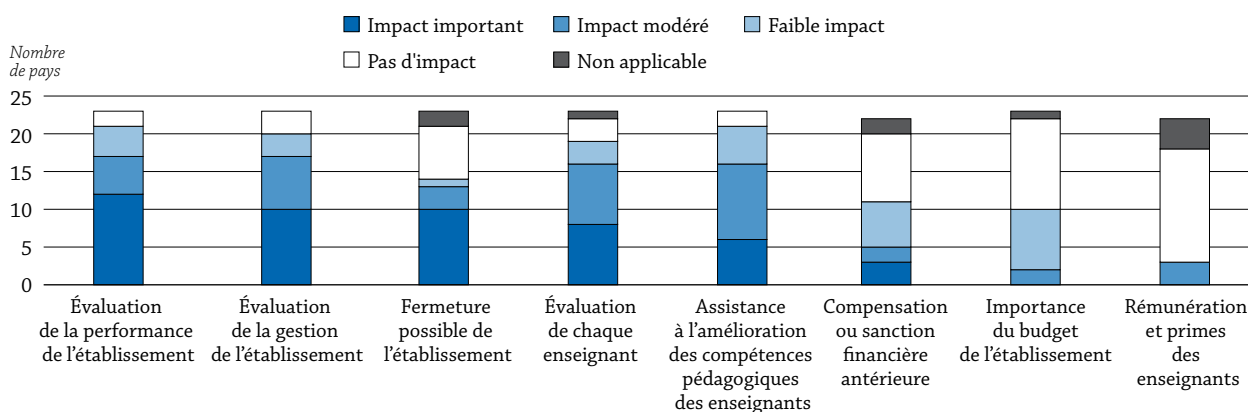
L'inspection scolaire est un processus officiel d'évaluation externe visant à responsabiliser les établissements. La façon dont les inspections scolaires sont effectuées varie sensiblement entre les pays et au sein même de ceux-ci. Ces inspections sont généralement exécutées par un ou plusieurs inspecteurs formés à cet effet qui sont chargés d'évaluer la qualité dans un cadre normalisé. Les conclusions des inspections sont officiellement communiquées aux établissements et servent à identifier leurs forces et faiblesses. Ces rapports d'inspection sont également soumis aux autorités en charge de l'éducation, aux parents et au grand public. Les inspections peuvent consister à évaluer la performance des élèves, le personnel, la gestion, le programme de cours et l'environnement scolaire. Les conclusions des inspections peuvent donner lieu à des sanctions ou à des compensations.

L'inspection scolaire sert d'évaluation externe dans de nombreux pays. Comme d'autres formes d'évaluation externe, elle est ordonnée par un niveau supérieur de la hiérarchie responsable de l'éducation ou par le politique. Le niveau de l'exécutif qui conçoit et organise l'inspection scolaire varie selon les pays, du conseil scolaire local à l'exécutif national ou central. L'exécutif national ou central définit les normes et la réglementation à respecter par les établissements, et dépêche des inspecteurs dans les établissements pour réunir des informations qui permettent de déterminer dans quelle mesure les établissements respectent les normes et la réglementation.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'inspection scolaire est une obligation qui s'inscrit dans le système de responsabilisation dans 24 pays sur 31. Dans 7 pays sur 24, elle fait partie du processus d'accréditation des établissements qui aboutit à leur reconnaissance s'ils respectent, voire dépassent, les normes minimales. Les organismes chargés d'accréditer les établissements s'intéressent plus aux intrants et aux processus qu'aux résultats. L'inspection scolaire concerne généralement tous les établissements, mais est ciblée sur les établissements peu performants dans 9 pays sur 23 (voir le tableau D5.4a). Elle est ciblée sur l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans un pourcentage similaire de pays (voir les tableaux D5.4b et D5.4c disponibles en ligne).

Les conclusions des inspections scolaires servent le plus souvent à évaluer la performance des établissements. De plus, elles interviennent dans le processus d'évaluation de la gestion des établissements et sont prises en considération lorsqu'il s'agit de décider si un établissement doit être fermé ou non. Ces conclusions interviennent, par ailleurs, dans le processus d'évaluation des enseignants. Plus rares sont les pays où elles sont prises en considération dans les décisions relatives à la rémunération et aux primes des enseignants, et aux budgets des établissements (voir le graphique D5.2 et le tableau D5.11 disponible en ligne).

Graphique D5.2. Comparaison de l'impact potentiel de l'inspection scolaire, selon le domaine

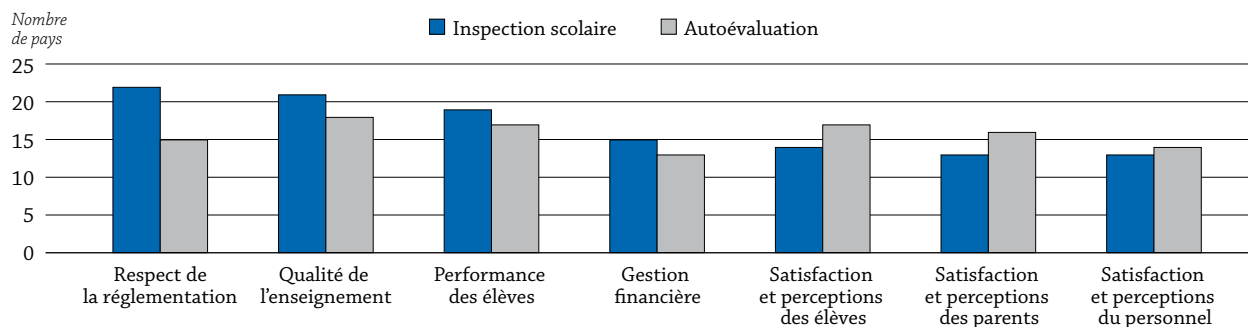


Les domaines sont classés par ordre décroissant du nombre de pays où l'inspection scolaire a un impact important.

Source : OCDE. Tableau D5.11 disponible en ligne. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468989>

Graphique D5.3. Domaines abordés lors de l'inspection scolaire et de l'autoévaluation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)



Les domaines sont classés par ordre décroissant du nombre de pays dans lesquels ils sont abordés lors de l'inspection scolaire.

Source : OCDE. Tableau D5.4a et tableau D5.10a disponible en ligne. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932469008>

Le graphique D5.3 indique les domaines abordés lors des inspections scolaires et des autoévaluations. Le respect de la réglementation et la qualité de l'enseignement sont les domaines les plus souvent abordés lors des inspections scolaires.

Autoévaluation

Lors d'une autoévaluation, les établissements analysent la qualité de l'enseignement, les services d'éducation fournis et les résultats obtenus, et se livrent à une réflexion à propos de ces aspects. Les autoévaluations officielles sont ordonnées par des autorités supérieures, du conseil scolaire local aux autorités chargées de l'éducation à l'échelle centrale ou nationale. Les conclusions des autoévaluations peuvent servir à informer

des acteurs internes, les inspecteurs ou les équipes d'accréditation. En fait, les autoévaluations sont souvent effectuées en marge d'une évaluation externe – inspection scolaire ou visite d'accréditation. L'autoévaluation présente plusieurs avantages : son coût est moindre et ses conclusions peuvent être plus facilement interprétées dans le contexte local. Son principal inconvénient est d'être souvent perçue comme moins crédible aux yeux d'acteurs extérieurs et d'être plus pertinente en termes d'amélioration que de responsabilisation.

L'autoévaluation repose principalement sur une approche décrite dans la littérature sur l'efficacité et l'amélioration scolaire. Elle implique une évaluation interne qui est formative en soi. Si les établissements sont dans l'obligation de procéder à des autoévaluations, des questionnaires ou des instruments d'évaluation sont élaborés pour structurer cette activité.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'autoévaluation est une obligation qui s'inscrit dans le système de responsabilisation dans 21 pays sur 32 ; elle est une composante du processus d'inspection scolaire dans 13 pays sur 19, et du processus d'accréditation dans 2 pays sur 19 (voir les tableaux D5.10a, D5.10b et D5.10c disponibles en ligne).

Responsabilisation commerciale

Dans cette forme de responsabilisation, les parents sont considérés comme des consommateurs lorsqu'ils choisissent l'établissement où inscrire leur enfant. Ce type de responsabilisation part du principe que le budget « suit » l'élève : si les parents décident de retirer leur enfant d'un établissement pour l'inscrire dans un autre établissement, c'est ce dernier qui recevra le financement attribué à leur enfant. À cet égard, ce pourrait être une incitation financière faite aux établissements qui ont tout intérêt à attirer des élèves et à les garder. Le fonctionnement de la responsabilisation commerciale suppose que les établissements diversifieront les options, que les parents recevront des informations plus précises sur les établissements et que les établissements n'auront guère de marge pour sélectionner les élèves. Dans cette forme de responsabilisation, les établissements sont donc largement redevables aux parents et aux élèves. Toutefois, les autorités supérieures en charge de l'éducation peuvent être amenées à intervenir dans ce processus pour fermer des établissements défaillants.

La liberté de choix de l'établissement, qui suppose une certaine responsabilisation commerciale, existe dans la plupart des pays. Les parents peuvent choisir l'établissement où inscrire leur enfant dans l'enseignement primaire dans 20 pays sur 35, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 19 pays sur 34, et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans 20 pays sur 33. Les établissements privés subventionnés par l'État sont autorisés à dispenser l'enseignement obligatoire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 28 pays sur 36. Par définition, les établissements privés subventionnés par l'État sont financés à hauteur de plus de 50 % par des fonds publics. Les établissements privés indépendants sont autorisés à dispenser l'enseignement obligatoire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 27 pays sur 36. L'instruction à domicile est autorisée dans 24 pays sur 35 à ce niveau d'enseignement. Force est toutefois de constater que le pourcentage d'élèves scolarisés dans un établissement privé est minime (voir le tableau D5.5).

Comme le montrent les chiffres de l'édition de 2010 de *Regards sur l'éducation*, quatre pays de l'OCDE sur cinq autorisent les établissements privés subventionnés par l'État et les établissements privés indépendants à dispenser l'enseignement obligatoire. De plus, 70 % des pays de l'OCDE autorisent l'instruction à domicile comme moyen légal de dispenser l'enseignement obligatoire. L'analyse de la répartition des effectifs montre toutefois que les établissements privés subventionnés par l'État n'accueillent plus de 10 % des élèves que dans sept pays (la Belgique, le Chili, le Danemark, l'Espagne, la France, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas) et que les établissements privés indépendants n'accueillent plus de 10 % des élèves qu'au Brésil, au Mexique et au Portugal. Enfin, la moitié seulement des pays ont déclaré des enfants instruits à domicile, qui ne représentent toutefois que 0.4 % des effectifs, en moyenne (voir le tableau D5.2, OCDE, 2010h).

Les chèques-éducation, ou bourses, les crédits d'impôt au titre des frais de scolarité et l'obligation faite aux parents qui choisissent d'inscrire leur enfant dans un autre établissement que celui où il a été affecté de verser une contribution financière minimale, font partie des incitations financières accordées aux établissements et permettent aux parents d'exercer plus facilement leur droit au libre choix de l'établissement ; ces dispositifs ont

joué un grand rôle dans l'apparition de mécanismes de responsabilisation commerciale. De plus, l'existence d'un mécanisme de financement qui garantit que le budget « suit » les élèves lorsqu'ils quittent un établissement public ou privé pour un autre établissement est indispensable pour faire en sorte que les établissements soient avantagés ou pénalisés selon que des élèves s'y inscrivent ou en partent (voir le tableau D5.5 et le tableau D5.15 disponible en ligne).

Les *chèques-éducation* (ou bourses) sont émis par les pouvoirs publics. Les parents peuvent les utiliser pour financer les frais de scolarité de leur enfant dans l'établissement de leur choix, autre que l'établissement public désigné. Dans la plupart des cas, les parents ne reçoivent pas de chèque à proprement parler. Ce sont les établissements qui vérifient si les élèves y ont droit, et les pouvoirs publics leur versent un financement proportionnel au nombre d'élèves éligibles. En matière de chèques-éducation ou de bourses, les groupes cibles sont généralement les minorités ethniques ou les familles de condition modeste. Dans 13 pays sur 29, les parents peuvent prétendre à des chèques-éducation, ou bourses, s'ils choisissent un établissement public dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ces chèques-éducation sont utilisés pour faciliter l'inscription des élèves dans un établissement privé subventionné par l'État dans 11 pays sur 23 et dans un établissement privé indépendant dans 4 pays sur 20 seulement. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ces chèques-éducation sont exclusivement réservés aux élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé dans les établissements publics dans 8 pays sur 13, dans les établissements privés subventionnés par l'État dans 7 pays sur 11, et dans des établissements privés indépendants dans 2 pays sur 4 (voir le tableau D5.5 et le tableau D5.14 disponible en ligne).

Un *crédit d'impôt* au titre des droits de scolarité est une mesure fiscale qui permet aux parents de déduire de leurs impôts leurs dépenses d'éducation, y compris les droits de scolarité versés à un établissement privé. Par ce manque à gagner fiscal, les pouvoirs publics financent le coût de la scolarisation dans un établissement privé. Seuls 3 pays sur 26 déclarent prévoir un crédit d'impôt pour favoriser l'inscription des élèves dans des établissements privés subventionnés par l'État dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les crédits d'impôt sont plus souvent utilisés pour favoriser l'inscription des élèves dans les établissements privés indépendants : 6 pays sur 24 déclarent en accorder dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. L'Estonie et la Fédération de Russie sont les seuls pays qui octroient un crédit d'impôt au titre de l'instruction à domicile (voir le tableau D5.5 et le tableau D5.16 disponible en ligne).

L'élément le plus important de la responsabilisation commerciale est vraisemblablement l'existence d'un mécanisme de financement qui garantit que le budget « suit » l'élève lorsqu'il quitte un établissement pour s'inscrire dans un autre. Ce mécanisme incite les établissements à attirer des élèves et les dissuade d'en perdre. Dans 15 pays sur 34, le budget suit l'année même l'élève qui passe d'un établissement public à un autre dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le budget attribué par élève est directement alloué au nouvel établissement s'il s'agit d'un établissement privé subventionné par l'État dans 12 pays sur 25 et s'il s'agit d'un établissement privé indépendant dans 6 pays sur 12.

Les pays ont également indiqué si le mécanisme de financement était progressivement ajusté en fonction de l'évolution des effectifs au fil du temps. En cas de changement d'établissement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le financement public n'est pas versé directement au nouvel établissement et fait ultérieurement l'objet d'un ajustement dans le cas des établissements publics dans 17 pays sur 35, dans le cas des établissements privés subventionnés par l'État dans 12 pays sur 25, et dans le cas des établissements privés indépendants dans 4 pays sur 12 (voir le tableau D5.15 disponible en ligne).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les droits de scolarité sont moins répandus dans les établissements publics (dans 2 pays sur 35), mais plus courants dans les établissements privés subventionnés par l'État (dans 15 pays sur 25) et, surtout, dans les établissements privés indépendants (dans les 23 pays dont les données sont disponibles). Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les contributions financières volontaires sont acceptées dans les établissements publics dans 28 pays sur 35, dans les établissements privés subventionnés par l'État dans 24 pays sur 25, et dans les établissements privés indépendants dans les 21 pays

dont les données sont comparables. Les tendances sont similaires dans l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D5.5 et le tableau D5.17 disponible en ligne).

Les tableaux D5.18 et D5.19 (disponibles en ligne) donnent des informations sur deux composantes importantes du choix de l'établissement : l'intervention des pouvoirs publics dans le financement des transports scolaires et l'information des parents au sujet du droit au libre choix.

Certains pays insistent sur la responsabilisation commerciale, mais il est fréquent que les conditions requises pour l'appliquer ne soient pas réunies. Ces conditions sont, notamment, l'exercice répandu du droit au libre choix, qui permet aux parents de choisir l'établissement où inscrire leur enfant mais limite la sélection des élèves par les établissements, l'existence de mécanismes de financement qui prévoient que le financement suit les élèves, l'accessibilité des informations sur les options de choix et les aides/incitations financières.

Définitions

Les **épreuves en référence à des critères** sont celles qui évaluent dans quelle mesure les élèves ont atteint les objectifs fixés dans le programme national. Les résultats à ces épreuves sont généralement indiqués en fonction de seuils de passage de classe ou de redoublement.

La **communication « directe » des données ou des résultats** consiste à mettre ces informations à la disposition de groupes désignés sans que ceux-ci n'aient à les demander. La publication en ligne des résultats est considérée comme une communication directe.

Un **établissement privé subventionné par l'État** est un établissement dont le budget est financé à hauteur de 50 % au moins par les pouvoirs publics ou dont le personnel enseignant est rémunéré par une instance publique. L'expression « subventionné par l'État » fait uniquement référence à la dépendance financière de l'établissement vis-à-vis des pouvoirs publics, et non à l'intervention des pouvoirs publics dans sa gestion ou sa direction.

L'**instruction à domicile** consiste à dispenser l'enseignement aux enfants dans le milieu familial, une tâche en général effectuée par les parents, mais parfois par des précepteurs, qui doivent respecter la réglementation relative à l'enseignement obligatoire. Il y a lieu de ne pas confondre l'instruction à domicile avec les cours supplémentaires qui viennent en complément de l'enseignement dispensé en milieu scolaire.

Un **établissement privé indépendant** est un établissement dont le budget est financé à hauteur de moins de 50 % par les pouvoirs publics et dont le personnel enseignant n'est pas rémunéré par une instance publique. L'adjectif « indépendant » fait uniquement référence à l'indépendance financière de l'établissement, et non à son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics en matière de gestion ou de direction.

La **responsabilisation commerciale** fait référence aux pressions concurrentielles que les parents et élèves exercent sur les établissements en tant que consommateurs. En d'autres termes, les établissements sont incités financièrement à attirer des élèves et à les garder. Les établissements qui perdent des élèves perdent aussi le budget afférent à ces élèves et risquent, à terme, de fermer.

Les **évaluations nationales** sont similaires aux examens nationaux puisqu'elles consistent à déterminer dans quelle mesure les élèves ont acquis des connaissances dans une matière donnée. Les évaluations nationales peuvent être obligatoires, mais contrairement aux examens nationaux, elles n'ont pas d'impact sur la progression des élèves ou la délivrance de diplômes. Les évaluations servent essentiellement à estimer la qualité de l'enseignement à l'échelle du système ou des établissements. Leur feed-back permet également d'améliorer l'enseignement et de montrer la performance relative des élèves.

Les **examens nationaux** sont des épreuves normalisées qui sont officiellement suivies d'effets pour les élèves. Les résultats à ces épreuves peuvent, par exemple, être décisifs pour l'admission en classe supérieure ou la délivrance d'un diplôme officiel. Ils évaluent une grande partie des savoirs ou savoir-faire que les élèves ont acquis dans une matière donnée.

Les **épreuves en référence à des normes** sont celles qui comparent les résultats des élèves entre eux. Les résultats à ces épreuves sont généralement indiqués dans un classement par centile, qui montre combien d'élèves se situent au-dessous ou au-dessus du score d'un élève donné.

La **responsabilisation en matière de performance** se concentre sur les résultats des établissements, et non sur leurs processus. La performance des établissements est dérivée des résultats de leurs élèves à des épreuves normalisées, de leurs résultats scolaires et de leur réussite.

Les **établissements privés** sont ceux dont la gestion relève : *i*) d'un organisme non gouvernemental (une association confessionnelle, un syndicat ou une entreprise commerciale, par exemple) ; ou *ii*) d'un conseil de direction dont la plupart des membres ne sont pas désignés par une instance publique.

Les **établissements publics** sont ceux dont la gestion relève ou dépend directement : *i*) d'instances publiques en charge de l'éducation ; ou *ii*) d'un organisme gouvernemental ou d'un conseil de direction dont la plupart des membres sont désignés par une instance publique ou sont élus au suffrage public.

La **responsabilisation réglementaire** fait référence au respect de la réglementation : les établissements font-ils ce qu'ils sont tenus de faire pour garantir leur sécurité et leur efficacité ?

Méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2008-09 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2010 sur la responsabilisation des établissements d'enseignement. Les données sur les effectifs se rapportent à l'année scolaire 2008-09 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé chaque année par l'OCDE.

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références





Kogan, M. (1988), *Education Accountability: An Analytic Overview*, (2^e éd.), Century Hutchinson, Dover.

Levin, H. (1974), « A Conceptual Framework for Accountability in Education », *School Review*, vol. 82, n° 33, pp. 363-390.

OCDE (2010h), *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

Tyler, R.W. (1971), « Accountability in Perspective », in L.M. Lessinger et R.W. Tyler (éd.), *Accountability in Education*, Charles A. Jones, Worthington.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

- **Tableau D5.1b. Examens nationaux dans l'enseignement primaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472352>
- **Tableau D5.1c. Examens nationaux dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472371>
- **Tableau D5.2b. Évaluations nationales dans l'enseignement primaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472409>
- **Tableau D5.2c. Évaluations nationales dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472428>

- **Tableau D5.3a. Responsabilisation réglementaire : domaines à traiter par les établissements publics dans les rapports de conformité obligatoires et instances chargées de la réception de ces rapports (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472466>
- **Tableau D5.3b. Responsabilisation réglementaire : domaines à traiter par les établissements privés subventionnés par l'État dans les rapports de conformité obligatoires et instances chargées de la réception de ces rapports (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472485>
- **Tableau D5.3c. Responsabilisation réglementaire : domaines à traiter par les établissements privés indépendants dans les rapports de conformité obligatoires et instances chargées de la réception de ces rapports (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472504>
- **Tableau D5.4b. Inspection scolaire dans l'enseignement primaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472542>
- **Tableau D5.4c. Inspection scolaire dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472561>
- **Tableau D5.6a. Matières des examens nationaux dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472599>
- **Tableau D5.6b. Matières des examens nationaux dans l'enseignement primaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472618>
- **Tableau D5.6c. Matières des examens nationaux dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472637>
- **Tableau D5.7a. Matières des évaluations nationales dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472656>
- **Tableau D5.7b. Matières des évaluations nationales dans l'enseignement primaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472675>
- **Tableau D5.7c. Matières des évaluations nationales dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472694>
- **Tableau D5.8. Existence et utilisation d'autres mesures et indicateurs de performance dans le cadre du système de responsabilisation (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472713>
- **Tableau D5.9a. Modalités de collecte et de communication des données applicables aux établissements publics dans le cadre du système de responsabilisation réglementaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472732>
- **Tableau D5.9b. Modalités de collecte et de communication des données applicables aux établissements privés subventionnés par l'État dans le cadre du système de responsabilisation réglementaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472751>
- **Tableau D5.9c. Modalités de collecte et de communication des données applicables aux établissements privés indépendants dans le cadre du système de responsabilisation réglementaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472770>
- **Tableau D5.10a. Autoévaluation des établissements dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472789>
- **Tableau D5.10b. Autoévaluation des établissements dans l'enseignement primaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472808>
- **Tableau D5.10c. Autoévaluation des établissements dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472827>
- **Tableau D5.11. Impact potentiel des inspections scolaires, des autoévaluations, des examens nationaux et des évaluations nationales (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472846>
- **Tableau D5.12. Libre choix des parents parmi les établissements d'enseignement publics (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472865>
- **Tableau D5.13. Critères d'affectation et de sélection des élèves dans les établissements d'enseignement publics ou privés (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472884>







- **Tableau D5.14. Octroi de chèques-éducation (ou bourses) (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472903>
- **Tableau D5.15. Mesure dans laquelle le financement public est versé au nouvel établissement public ou privé en cas de changement d'établissement (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472922>
- **Tableau D5.16. Mesures financières visant à encourager les parents à exercer leur droit au libre choix de l'établissement ou à les en dissuader (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472941>
- **Tableau D5.17. Des contributions financières obligatoires et/ou volontaires des parents sont autorisées (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472960>
- **Tableau D5.18. Intervention des pouvoirs publics dans le financement des transports scolaires (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472979>
- **Tableau D5.19. Instance chargée d'informer les parents au sujet de l'éventail d'établissements d'enseignement couverts par le droit au libre choix (2009)**
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472998>

Tableau D5.1a. [1/2] Examens nationaux dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)

OCDE		Existence	Niveau de l'exécutif où les épreuves sont conçues et notées	Évaluation en référence à des normes (N) ou à des critères (C)	Première année d'administration	Établissements publics		Établissements privés subventionnés par l'État		Établissements privés indépendants		Pourcentage d'élèves exemptés de l'évaluation	
						Administration obligatoire	Pourcentage d'établissements les administrant	Administration obligatoire	Pourcentage d'établissements les administrant	Administration obligatoire	Pourcentage d'établissements les administrant		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Australie	Tous les programmes	Oui	2	N	m	Non	100	Non	99	a	a	m	
	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Autriche	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Belgique (Fl.)	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Belgique (Fr.)	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Canada	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Rép. tchèque	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Danemark	Tous les programmes	Oui	1	C	1975	Oui	100	Non	95	a	a	3	
Angleterre	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Estonie	Filière générale	Oui	1	C	1992	Oui	100	Oui	100	a	a	0	
	Filières préprofessionnelle et professionnelle	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Finlande	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
France	Tous les programmes	Oui	1, 6	C	1988	Oui	100	Oui	100	Oui	100	0	
Allemagne	Tous les programmes	Oui	2	C	1949	Oui	100	Oui	100	a	a	0	
Grèce	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Hongrie	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Islande	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Irlande	Tous les programmes	Oui	1	C	1926	Oui	100	a	a	Non	m	m	
Israël	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Italie	Tous les programmes	Oui	1	C	1962	Oui	100	a	a	Oui	100	0	
Japon	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Corée	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Luxembourg	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Mexique	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Pays-Bas	Filière générale	Oui	1	N	1968	Oui	100	Oui	100	Oui	100	3	
	Filières préprofessionnelle et professionnelle	Oui	1	N	1968	Oui	100	Oui	100	Oui	100	6	
Nouvelle-Zélande	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Norvège	Tous les programmes	Oui	1	C	2007	Oui	100	Oui	100	Oui	100	m	
Pologne	Tous les programmes	Oui	1, 3	C	2002	Oui	100	Oui	100	Oui	100	1.2	
Portugal	Filière générale	Oui	1	C	2005	Oui	100	Oui	100	Oui	100	0	
	Filières préprofessionnelle et professionnelle	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Écosse	Tous les programmes	Oui	1	C	1962	Non	100	a	a	Non	100	a	
Rép. slovaque	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Slovénie	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Suède	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Suisse	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
États-Unis	Tous les programmes	Oui	2	m	2001	Oui	100	a	a	Non	m	m	
Autres G20	Argentine	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Brésil	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
	Chine	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Inde	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	Tous les programmes	Oui	1	C	1982	Oui	100	a	a	Oui	100	0
	Féd. de Russie	Tous les programmes	Oui	1	C	m	Oui	100	a	a	Oui	100	1-2
	Arabie saoudite	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Afrique du Sud	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Niveaux de l'exécutif

- 1 : Exécutif central ou national
- 2 : Exécutif des entités fédérées
- 3 : Exécutif provincial ou régional
- 4 : Exécutif infrarégional ou intercommunal
- 5 : Exécutif local
- 6 : Établissement ou conseil de direction de l'établissement

Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472333>

Tableau D5.1a. [2/2] Examens nationaux dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)

OCDE		Communication des résultats						Caractéristiques du compte rendu des résultats					
		Communication externe en plus de la communication interne au sein des autorités en charge de l'éducation	Communication directe à la direction des établissements	Communication directe aux enseignants	Communication directe aux parents	Communication directe aux élèves	Communication directe aux médias	Estimation du niveau de performance au dernier examen en date	Estimation de l'accroissement du niveau de performance sur la base des progrès des élèves pendant au moins 2 ans	Prise en considération de facteurs contextuels	Comparaison avec d'autres groupes/ effectifs d'élèves	Combinaison des résultats avec d'autres indicateurs de la qualité des établissements	Critères de sanction ou compensation des établissements appliqués par des autorités externes
		(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Australie	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Autriche	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Belgique (Fl.)	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Belgique (Fr.)	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Canada	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Rép. tchèque	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Danemark	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Angleterre	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Estonie	Filière générale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
	Filières préprofessionnelle et professionnelle	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Finlande	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
France	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Allemagne	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	a	Non
Grèce	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Hongrie	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Islande	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Irlande	Tous les programmes	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Israël	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Italie	Tous les programmes	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Japon	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Corée	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Luxembourg	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Mexique	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Pays-Bas	Filière générale	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Filières préprofessionnelle et professionnelle	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nouvelle-Zélande	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Pologne	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Portugal	Filière générale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
	Filières préprofessionnelle et professionnelle	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Écosse	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Rép. slovaque	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Slovénie	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Suède	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Suisse	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
États-Unis	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Autres G20	Argentine	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Brésil	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Chine	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	a	a	a	a	a	a
	Féd. de Russie	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
	Arabie saoudite	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Niveaux de l'exécutif

- 1 : Exécutif central ou national
- 2 : Exécutif des entités fédérées
- 3 : Exécutif provincial ou régional
- 4 : Exécutif infrarégional ou intercommunal
- 5 : Exécutif local
- 6 : Établissement ou conseil de direction de l'établissement

Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472333>

Tableau D5.2a. [1/2] **Évaluations nationales dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)**

		Existence	Niveau de l'exécutif où les épreuves sont conçues et notées	Évaluation en référence à des normes (N) ou à des critères (C)	Première année d'administration	Établissements publics		Établissements privés subventionnés par l'État		Établissements privés indépendants		Pourcentage d'élèves exemptés de l'évaluation	
						Administration obligatoire	Pourcentage d'établissements les administrant	Administration obligatoire	Pourcentage d'établissements les administrant	Administration obligatoire	Pourcentage d'établissements les administrant		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
OCDE	Australie	Tous les programmes	Oui	1	N	2003	Oui	100	Oui	100	a	a	1.5
	Autriche	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Belgique (Fl.)	Tous les programmes	Oui	2	C	2004	Non	11.2	Non	13.6	No ¹	a	m
	Belgique (Fr.)	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Canada	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	Tous les programmes	Oui	1	C	1988	Oui	100	Oui	100	Oui	100	7
	Rép. tchèque	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Danemark	Tous les programmes	Oui	1	C	2009	Non	m	Non	m	Non	m	a
	Angleterre	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Estonie	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Finlande	Tous les programmes	Oui	1	C	1998	Non	10-15	Non	10-15	a	a	m
	France	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Allemagne	Tous les programmes	Oui	2	C	2007	Non	100	Non	100	a	a	0.7
	Grèce	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Hongrie	Tous les programmes	Oui	1	C	2001	Oui	100	Oui	100	a	a	0
	Islande	Tous les programmes	Oui	1	N	2009	Oui	100	Oui	100	a	a	10
	Irlande	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Israël	Tous les programmes	Oui	1	N	2002	Oui	100	Oui	100	m	m	5
	Italie	Tous les programmes	Oui	1	N	2008	Oui	100	a	a	Non	95	0
	Japon	Tous les programmes	Oui	1	N, C	2007	Non	100	a	a	Non	55	a
Corée	Tous les programmes	Oui	1	C	2001	Oui	100	Oui	100	a	a	0	
Luxembourg	Tous les programmes	Oui	1	C	2007	Oui	100	m	a	Non	m	0	
Mexique	Tous les programmes	Oui	1	C	2006	Oui	100	a	a	Oui	100	0	
Pays-Bas	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Nouvelle-Zélande	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Norvège	Tous les programmes	Oui	1	N	2004	Oui	100	Oui	100	Oui	100	1.7	
Pologne	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Portugal	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Écosse	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Rép. slovaque	Filière générale	Oui	1	N	2004	Oui	100	Oui	100	a	a	3.01	
	Filières préprofessionnelle et professionnelle	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Slovénie	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	Tous les programmes	Oui	2	C	2007	Oui	100	Oui	100	Oui	100	0	
Suède	Tous les programmes	Oui	1, 6	C	1998	Oui	100	Oui	100	a	a	m	
Suisse	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
États-Unis	Tous les programmes	Oui	1	C	1969	Non	21	a	a	Non	m	a	
Autres G20	Argentine	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Brésil	Tous les programmes	Oui	1	N	1993	Oui	100	a	a	Non	3.5	0
	Chine	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Inde	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	Tous les programmes	Oui	1	N	2008	Non	2	a	a	Non	2	0
	Féd. de Russie	Tous les programmes	Oui	1, 3	C	m	Oui	8	a	a	Oui	8	a
	Arabie saoudite	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Afrique du Sud	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Niveaux de l'exécutif

- 1 : Exécutif central ou national
- 2 : Exécutif des entités fédérées
- 3 : Exécutif provincial ou régional
- 4 : Exécutif infrarégional ou intercommunal
- 5 : Exécutif local
- 6 : Établissement ou conseil de direction de l'établissement

Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

1. Les établissements privés indépendants ne sont pas inclus dans l'échantillon prélevé en vue de l'évaluation nationale.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472390>

Tableau D5.2a. [2/2] **Évaluations nationales dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)**

OCDE		Communication des résultats						Caractéristiques du compte rendu des résultats						
		Communication externe en plus de la communication interne au sein des autorités en charge de l'éducation	Communication directe à la direction des établissements	Communication directe aux enseignants	Communication directe aux parents	Communication directe aux élèves	Communication directe aux médias	Estimation du niveau de performance au dernier examen en date	Estimation de l'accroissement du niveau de performance sur la base des progrès des élèves pendant au moins 2 ans	Prise en considération de facteurs contextuels	Comparaison avec d'autres groupes/effectifs d'élèves	Combinaison des résultats avec d'autres indicateurs de la qualité des établissements	Critères de sanction ou compensation des établissements appliqués par des autorités externes	
		(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	
Australie	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	
Autriche	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Belgique (Fl.)	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	
Belgique (Fr.)	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Canada	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	m	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	
Rép. tchèque	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Danemark	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	a	Non	a	a	a	m	
Angleterre	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Estonie	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Finlande	Tous les programmes	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	
France	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Allemagne	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
Grèce	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Hongrie	Tous les programmes	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	
Islande	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	
Irlande	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Israël	Tous les programmes	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
Italie	Tous les programmes	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Japon	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	m	
Corée	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
Luxembourg	Tous les programmes	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Mexique	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	
Pays-Bas	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Nouvelle-Zélande	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Norvège	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	
Pologne	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Portugal	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Écosse	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Rép. slovaque	Filière générale	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	
	Filières préprofessionnelle et professionnelle	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Slovénie	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
Suède	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Suisse	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	Tous les programmes	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
États-Unis	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	
Autres G20														
Argentine	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Brsil	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
Chine	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	Tous les programmes	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
Féd. de Russie	Tous les programmes	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	
Arabie saoudite	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	Tous les programmes	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Niveaux de l'exécutif

- 1 : Exécutif central ou national
- 2 : Exécutif des entités fédérées
- 3 : Exécutif provincial ou régional
- 4 : Exécutif infrarégional ou intercommunal
- 5 : Exécutif local
- 6 : Établissement ou conseil de direction de l'établissement

Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

1. Les établissements privés indépendants ne sont pas inclus dans l'échantillon prélevé en vue de l'évaluation nationale.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472390>

Tableau D5.3. Responsabilisation réglementaire : domaines à traiter par les établissements publics dans les rapports de conformité obligatoires (2009)

OCDE	Conseil de direction de l'établissement (S) OU exécutif local ou municipal (M) (ou autorités en charge de l'éducation à ce niveau d'exécutif)								Exécutif régional (R) ou national (N) (ou autorités en charge de l'éducation à ces niveaux d'exécutif)								Parents et élèves							
	Données relatives aux élèves	Qualifications et titres des enseignants	Programmes de cours	Thématiques en rapport avec la sécurité	Infrastructures	Budget prévisionnel de l'année à venir	Bilan budgétaire ou audit financier du budget de l'année écoulée	Thématiques en rapport avec la gouvernance	Données relatives aux élèves	Qualifications et titres des enseignants	Programmes de cours	Thématiques en rapport avec la sécurité	Infrastructures	Budget prévisionnel de l'année à venir	Bilan budgétaire ou audit financier du budget de l'année écoulée	Thématiques en rapport avec la gouvernance	Données relatives aux élèves	Qualifications et titres des enseignants	Programmes de cours	Thématiques en rapport avec la sécurité	Infrastructures	Budget prévisionnel de l'année à venir	Bilan budgétaire ou audit financier du budget de l'année écoulée	Thématiques en rapport avec la gouvernance
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)
Australie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Autriche	M	M	S/M	a	M	M	M	Non	R/N	R/N	R/N	a	R/N	R/N	Non	Non	m	m	a	m	m	m	Non	
Belgique (Fl.)	m	m	m	M	m	m	m	m	N	N	N	N	N	Non	N	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Belgique (Fr.)	S/M	S/M	Non	m	S/M	S	m	m	N	N	m	m	m	m	m	Oui	Oui	m	m	m	m	m	m	m
Canada	m	m	m	Non	M	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	Non	Non	Non	Non	M	M	Non	Non	N	N	N	N	N	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Rép. tchèque	S/M	S/M	S	S	S	S/M	S/M	S	R/N	R/N	Non	Non	Non	R/N	R/N	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Danemark	S/M	Non	S/M	S/M	Non	S	S	Non	R/N	Non	N	Non	N	N	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Angleterre	S/M	S	S	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	N	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Estonie	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	R	R	R	R	R	R	R	R	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Finlande	M	M	M	M	M	M	M	M	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
France	S/M	S	S	S	S	S	S	S	R/N	a	a	a	a	R	R	R	Oui	a	a	a	a	Non	Non	Non
Allemagne	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	m	R	R	R	R	R	R	Non	m	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	m
Grèce	M	Non	Non	S/M	S/M	Non	S	M	R/N	R	R/N	R	R/N	Non	R	R/N	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Hongrie	M	M	M	M	M	M	M	M	N	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Islande	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	N	N	N	Non	Non	Non	Non	N	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Irlande	S	S	S	S	S	S	S	S	N	N	N	N	Non	N	N	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Israël	S/M	S/M	S	S/M	S/M	S/M	S/M	m	R/N	R/N	R/N	R/N	R	R	R	m	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m
Italie	M	Non	S	S/M	M	S	S	Non	R/N	R/N	R/N	Non	R	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	Non	Non	Non	m	m	Non	Non	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Corée	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Luxembourg	M	M	Non	M	M	M	a	M	N	N	N	N	N	N	a	N	a	a	a	a	a	a	a	a
Mexique	S	S	Non	Non	S	Non	Non	Non	R/N	R/N	R/N	Non	R/N	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pays-Bas	S	S	S	S	S	S	S	S	N	Non	Non	N	N	Non	N	N	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Pologne	S/M	S/M	S	S/M	S/M	M	S/M	S/M	R/N	R/N	Non	R/N	R/N	R	R	R	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Portugal	S	Non	S/M	S/M	S	S	S	S/M	R/N	N	N	R/N	N	N	N	R/N	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Écosse	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	Non	R/N	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Rép. slovaque	S/M	Non	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	R/N	N	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Slovenie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	R/N	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	M	Non	M	Non	M	M	M	Non	R/N	Non	R/N	Non	R/N	R/N	R/N	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
États-Unis	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	R/N	R/N	R	R/N	R	R	R	R	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Autres G20																								
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Bésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	M	M	M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	R/N	R/N	R/N	Non	Non	Non	Non	R/N	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Féd. de Russie	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	S/M	R	R	R	R	R	R	R	R	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472447>

Tableau D5.4a. [1/2] Inspection scolaire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)

OCDE	Inspection scolaire obligatoire en vertu du système de responsabilisation	Fréquence des inspections scolaires			Pourcentage d'établissements soumis à une inspection scolaire annuelle			Critère intervenant dans le processus d'accréditation des établissements	Degré de structuration de l'inspection scolaire	Inspection scolaire ciblée sur les établissements peu performants	Niveau de l'exécutif où l'inspection scolaire est définie et organisée	Composition des équipes d'inspection scolaire
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Australie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Autriche	Oui	1	1	a	m	m	a	Non	U	Non	5, 3	m
Belgique (Fl.)	Oui	6	6	6	15	15	a	Oui	H	Oui	2	T
Belgique (Fr.)	Oui	5	5	a	30	30	a	Oui	P	Non	2	S
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	Oui	2	2	1	m	m	a	Non	H	m	1, 3	T
Rép. tchèque	Oui	5	5	a	33	33	a	Oui	H	Non	3	S
Danemark	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Angleterre	Oui	6	6	5	25	25	33	Non	H	Oui	1	T
Estonie	Oui	3	3	a	10	10	a	Non	H	Non	1	S
Finlande	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
France	Oui	1	1	1	m	m	m	Oui	P	Non	3	T
Allemagne	Oui	4	1	a	50	a	a	Non	H	Non	2	T
Grèce	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Hongrie	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Islande	Oui	1	1	1	8	m	m	Non	P	Non	1, 5	T
Irlande	Oui	6	a	1	10	a	0	Oui	H	Oui	1	T
Israël	Oui	2	3	m	100	50	m	Non	H	Oui	1	S
Italie	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Japon	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Corée	Oui	5	5	a	33	33	a	Non	H	Oui	3	T
Luxembourg	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Mexique	Non	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Pays-Bas	Oui	3	3	3	55	55	55	Non	P, U	Oui	1	T
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	Oui	6	6	6	20	4	m	Non	P	Non	1	T
Pologne ¹	Oui	6	6	6	20	20	20	Non	H	Oui	1, 3	S
Portugal	Oui	6	1	1	25	a	a	Non	H	Non	1	T
Écosse	Oui	6	6	6	16,7	16,7	16,7	Non	H	Non	2	T
Rép. slovaque	Oui	6	6	a	20	20	a	Non	H	Non	1	T
Slovénie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	Oui	2	2	2	100	100	100	Non	P	Non	2	T
Suède	Oui	6	6	a	17 ²	17 ²	a	Non	H	Non	1	T
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
États-Unis	Oui	m	a	1	m	a	m	Oui	m	Oui	2, 5, 6	B
Autres G20												
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	Oui	2	a	2	100	a	100	Non	H	Oui	5	S
Féd. de Russie	Oui	6	a	6	8	a	8	Oui	H	Non	1, 3	T
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Fréquence des inspections scolaires :

- 1 : Inspection scolaire non obligatoire
- 2 : Plus d'une fois par an
- 3 : Une fois par an
- 4 : Une fois tous les deux ans
- 5 : Une fois tous les trois ans
- 6 : Une fois tous les trois ans ou plus

Degré de structuration de l'inspection scolaire :

H : Inspection hautement structurée, activités similaires effectuées dans chaque établissement sur la base d'instruments spécifiques de collecte de données

P : Inspection partiellement structurée

U : Inspection non structurée, activités variables selon les forces et les faiblesses des établissements

Niveaux de l'exécutif :

- 1 : Exécutif central ou national
- 2 : Exécutif des entités fédérées
- 3 : Exécutif provincial ou régional
- 4 : Exécutif infrarégional ou intercommunal
- 5 : Exécutif local
- 6 : Établissement ou conseil de direction de l'établissement

Composition des équipes d'inspection scolaire :

- T : Équipe
- S : Une personne
- B : Mixte

Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

1. Année de référence : 2010.

2. Pourcentage de municipalités dont tous les établissements font l'objet d'une inspection scolaire chaque année.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472523>

Tableau D5.4a. [2/2] Inspection scolaire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2009)

	Domaines étudiés lors des inspections scolaires							Communication des résultats des inspections scolaires							
	Respect de la réglementation	Gestion financière	Qualité de l'enseignement	Performance des élèves	Satisfaction et perceptions des élèves	Satisfaction et perceptions des parents	Satisfaction et perceptions du personnel	Communication externe en plus de la communication interne au sein des autorités en charge de l'éducation	Communication directe aux autorités supérieures en charge de l'éducation	Communication directe à la direction des établissements	Communication directe aux enseignants	Communication directe aux parents	Communication directe aux élèves	Communication directe aux médias	
	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
OCDE															
Australie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Autriche	m	m	m	m	m	m	m	Non	m	m	m	m	m	m	
Belgique (Fl.)	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	
Belgique (Fr.)	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	a	a	a	a	a	a	
Rép. tchèque	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Danemark	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Angleterre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Estonie	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Finlande	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
France	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Allemagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	m	Non	
Grèce	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Hongrie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Islande	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Irlande	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Israël	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
Italie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Japon	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Corée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	a	a	a	a	a	a	
Luxembourg	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Mexique	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Pays-Bas	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Norvège	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Pologne ¹	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Portugal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
Écosse	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	
Rép. slovaque	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Slovenie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Suède	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
États-Unis	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Autres G20															
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Féd. de Russie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Fréquence des inspections scolaires :

- 1 : Inspection scolaire non obligatoire
- 2 : Plus d'une fois par an
- 3 : Une fois par an
- 4 : Une fois tous les deux ans
- 5 : Une fois tous les trois ans
- 6 : Une fois tous les trois ans ou plus

Degré de structuration de l'inspection scolaire :

- H : Inspection hautement structurée, activités similaires effectuées dans chaque établissement sur la base d'instruments spécifiques de collecte de données
- P : Inspection partiellement structurée
- U : Inspection non structurée, activités variables selon les forces et les faiblesses des établissements

Niveaux de l'exécutif :

- 1 : Exécutif central ou national
- 2 : Exécutif des entités fédérées
- 3 : Exécutif provincial ou régional
- 4 : Exécutif infrarégional ou intercommunal
- 5 : Exécutif local
- 6 : Établissement ou conseil de direction de l'établissement

Composition des équipes d'inspection scolaire :

- T : Équipe
- S : Une personne
- B : Mixte

Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

1. Année de référence : 2010.

2. Pourcentage de municipalités dont tous les établissements font l'objet d'une inspection scolaire chaque année.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472523>

Tableau D5.5. [1/2] Droit au libre choix de l'établissement et mesures financières visant à encourager les parents à l'exercer (2009)

Selon le niveau d'enseignement

D5

		Droit au libre choix de l'établissement											
		Établissements publics			Établissements privés subventionnés par l'État			Établissements privés indépendants			Instruction à domicile		
		Les familles ont le droit général d'inscrire leur(s) enfant(s) dans l'établissement public traditionnel de leur choix			Autorisés par la loi à gérer et dispenser l'enseignement obligatoire			Autorisés par la loi à gérer et dispenser l'enseignement obligatoire			Autorisée comme moyen légal de dispenser l'enseignement obligatoire		
		Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire	Primaire	1 ^{er} cycle du secondaire	2 ^e cycle du secondaire
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
OCDE	Australie	m	m	m	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	m	m	m
	Autriche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Belgique (Fl.) ¹	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Belgique (Fr.) ¹	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Rép. tchèque	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Angleterre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Estonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Finlande	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	France	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Allemagne	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Grèce	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Hongrie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Islande	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Irlande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Israël	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Italie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Japon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Corée	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
	Luxembourg	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Mexique	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Pays-Bas	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Nouvelle-Zélande ²	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m
	Norvège	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Pologne	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Portugal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Écosse	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Rép. slovaque	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	
Slovénie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Suède	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	
Suisse ²	Non	Non	m	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	Oui	Oui	m	
Turquie	Non	a	Non	Non	a	Non	Oui	a	Oui	Non	a	Non	
États-Unis	m	m	m	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Autres G20	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Brésil	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
	Féd. de Russie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

1. Les établissements privés indépendants sont autorisés à fournir des services d'éducation, mais pas à délivrer des diplômes officiels.

2. Année de référence : 2008.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472580>

Tableau D5.5. [2/2] **Droit au libre choix de l'établissement et mesures financières visant à encourager les parents à l'exercer (2009)**

Selon le niveau d'enseignement

		Mesures financières visant à encourager le libre choix de l'établissement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire											
		Des chèques-éducation (ou bourses) peuvent être octroyés au titre de la scolarisation			Le financement est versé au nouvel établissement public ou privé en cas de changement d'établissement (au cours de l'année scolaire)			Des crédits d'impôt sont prévus pour aider les familles à assumer le coût de la scolarisation privée			Contributions financières obligatoires des parents		
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants
(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)		
OCDE	Australie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Autriche	Non	Non	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	Non	m	
	Belgique (Fl.) ¹	Oui	Oui	Non	Non	Non	a	Non	m	Non	Oui	m	
	Belgique (Fr.) ¹	Oui	Oui	Non	Non	Non	a	Non	a	Non	Non	m	
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Chili	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Non	Non	a	Non	Oui	Oui
	Rép. tchèque	Non	Non	a	Oui	Oui	a	Non	a	a	Non	Oui	a
	Danemark	Non	Non	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Angleterre	a	a	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Estonie	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	a	Oui	Non	Oui	a
	Finlande	a	a	a	Oui	Oui	a	Non	a	Non	Non	Oui	a
	France	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Allemagne	Oui	Oui	a	Non	Non	a	Oui	a	a	Non	Oui	a
	Grèce	Non	a	Non	Non	a	a	a	Non	a	Non	a	Oui
	Hongrie	Non	Non	a	Oui	Oui	a	Non	a	Non	Non	Oui	a
	Islande	Non	Non	a	Oui	Oui	a	Non	a	Non	Non	Non	a
	Irlande	Non	a	Non	Oui	a	Non	a	Non	Non	Non	a	Oui
	Israël	Oui	Oui	a	Non	Non	m	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Italie	Oui	a	Non	Non	a	Non	a	Oui	m	Non	a	Oui
	Japon	Non	a	Non	Non	a	Non	a	Non	a	Non	a	Oui
	Corée	Non	Non	a	Non	Non	a	Non	a	a	Non	Non	a
	Luxembourg	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Mexique	a	a	a	Non	a	a	a	Non	a	Non	a	Oui
	Pays-Bas	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Nouvelle-Zélande ²	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Norvège	Non	Non	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
	Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Portugal	a	a	a	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Écosse	Non	Non	Non	Oui	m	Oui	Non	Oui	Non	Non	m	Oui	
Rép. slovaque	Oui	Oui	a	Oui	Oui	a	Non	a	a	Non	Oui	a	
Slovénie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	Oui	Oui	a	Non	Non	a	Non	Non	a	Non	Non	Oui	
Suède	Non	Non	a	Oui	Oui	a	Non	a	Non	Non	Non	a	
Suisse ²	Non	Non	Non	Non	Non	a	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	
Turquie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
États-Unis	a	a	Oui	m	a	Oui	a	Oui	Non	Non	a	Oui	
Autres G20	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Brésil	a	a	a	Oui	a	a	a	Oui	a	Non	a	
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	Oui	a	Oui	Oui	a	Oui	a	Non	a	Non	a	
	Féd. de Russie	Non	a	Non	Non	a	a	a	Oui	Oui	Non	a	
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	


Remarque : dans les pays fédéraux où le système d'éducation est fortement décentralisé, des différences de réglementation peuvent s'observer entre les entités fédérées, les provinces ou les régions. Veuillez consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information.

1. Les établissements privés indépendants sont autorisés à fournir des services d'éducation, mais pas à délivrer des diplômes officiels.

2. Année de référence : 2008.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472580>

